



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

28 juin 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.710

OBJET : ANNEE SCOLAIRE 2010/2011- ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DANS LES ECOLES DE LA VILLE - RECRUTEMENT D'INTERVENANTS EXTERIEURS

Le 28/06/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/06/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Maurice CHAZEAU, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Eric CHEVALIER, M. Jacques GARCON à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI à M. Stéphane PAOLI, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Brigitte DEVESA, M. Alexandre GALLESSE

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



14.03

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction des Affaires Scolaires

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 28/06/10

RAPPORTEUR : Mme Patricia LARNAUDIE

Politique Publique : ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISÉS

OBJET : ANNEE SCOLAIRE 2010/2011- ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DANS LES ECOLES DE LA VILLE - RECRUTEMENT D'INTERVENANTS EXTERIEURS - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du développement de l'enseignement artistique sur le temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, un quota de 30 heures hebdomadaires d'enseignement est mis en place par la Ville à chaque rentrée scolaire.

Ainsi, la Ville recrute des intervenants sur avis des représentants de l'Education Nationale, rémunérés sur la base du taux prévu par le décret n° 56-585 du 12 juin 1956 modifié, fixant les indemnités d'enseignement applicables aux professeurs.

Je vous propose donc de reconduire ces 30 heures au titre de l'année scolaire 2010-2011, sachant que le coût s'élèvera à 29 120 Euros.

Son financement soit 9 100 euros pour le premier trimestre 2010-2011 sera imputé au budget de la Ville pour l'année 2010 au chapitre 922.13.64.131 qui présente les disponibilités suffisantes.

Pour les deux trimestres suivants, le financement nécessaire soit 20 020 euros sera inscrit au budget primitif de la Ville – exercice 2011 au chapitre 922.13.64.131.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- –**DECIDER** de reconduire 30 heures hebdomadaires d'enseignement artistique dans les écoles de la Ville;
- –**DECIDER** le recrutement d'intervenants extérieurs agréés par l'Education Nationale ;
- –**DIRE** que le financement nécessaire pour le premier trimestre 2010-2011, soit 9 100 € sera imputé au budget de la Ville pour l'année 2010 chapitre 922.13.64.131 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- –**DIRE** que pour les deux trimestres suivants, le financement nécessaire, soit 20 020 € sera inscrit au budget primitif de la Ville – exercice 2011 – au chapitre 922.13.64.131.

2010.710 - ANNEE SCOLAIRE 2010/2011- ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DANS LES ECOLES DE LA VILLE - RECRUTEMENT D'INTERVENANTS EXTERIEURS

Présents et représentés	: 51
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07//2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**